

VILLE DE
RIORGES

N° DCM_2023_239

OBJET :

**PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX
ET DEPLACEMENT**

AGRANDISSEMENT ET
RENOVATION DU GROUPE
SCOLAIRE DU PONTET
MATERNELLE
APPROBATION DES MARCHES

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 31 mai 2023 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 24 mai 2023 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que le titre de la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 1^{er} juin 2023.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 29 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire*, Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Bérenger CENTI, Catherine ZAPPA, Gaëtan REDEUILH, Bernard JACQUOLETTO, *conseillers municipaux*.

Absent avec excuses : Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Vincent MOISSONNIER et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuse :

Secrétaire élu pour la durée de la session : Christian SEON

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Delphine DEBATISSE Cédric SCHUNEMMAN Vincent MOISSONNIER Catherine REMY-MENU	Nathalie TISSIER-MICHAUD Daniel CORRE Bernard JACQUOLETTO Catherine ZAPPA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

PATRIMOINE – VOIRIE – RESEAUX et DEPLACEMENTS

**AGRANDISSEMENT ET RENOVATION
DU GROUPE SCOLAIRE DU PONTET MATERNELLE
APPROBATION DES MARCHES**

André Chauvet, adjoint au maire délégué au patrimoine communal, à l'accessibilité et à la sécurité expose à l'assemblée :

Dans le cadre des travaux d'agrandissement et rénovation du groupe scolaire du Pontet maternelle, un cahier des charges a été établi en vue de la consultation des entreprises.

La consultation est passée en procédure adaptée selon l'article L.2123-1 du Code de la commande publique pour ces travaux.

Les travaux sont répartis en 15 lots :

Lot n°1 : Location bâtiments modulaires

Lot n°2 : VRD aménagements extérieurs

Lot n°3 : Démolition Gros Œuvre

Lot n°4 : Charpente métallique

Lot n°5 : Métallerie

Lot n°6 : Bardage étanchéité zinguerie

Lot n°7 : Menuiseries extérieures alu PVC

Lot n°8 : Isolation sol chape carrelage faïence

Lot n°9 : Isolation par l'extérieur

Lot n°10 : Plâtrerie peinture plafond

Lot n°11 : Sols souples

Lot n°12 : Courants forts faibles (travaux en régie)

Lot n°13 : Plomberie sanitaire chauffage

Lot n°14 : Menuiseries intérieures – agencement

Lot n°15 : Installation photovoltaïque auto-consommation

Le lot n°12 : électricité seront réalisés par les services techniques de la ville.

L'estimation globale des travaux faite par la direction des services techniques est de 850 000 € TTC.

A l'issue de la consultation, 32 offres ont été remises dans les délais.

La commission spéciale des offres, réunie le 11 mai 2023, a classé les offres et donné un avis favorable pour les sociétés suivantes :

Lot 01 : Location bâtiments modulaires

Entreprise HEXIS CM – 34110 FRONTIGNAN,

pour un montant de 19 273.08 € HT
23 127.70 € TTC

Lot 02 : VRD aménagements extérieurs

Entreprise CHAVANY – 42190 POUILLY SOUS CHARLIEU,
pour un montant de 85 607,10 € HT
102 728,52 € TTC

Lot 03 : Démolitions Gros Oeuvre

Entreprise MATTANA – 42153 RIORGES,
pour un montant de 111 208,20 € HT
133 449,84 € TTC

Lot 04 : Charpente bois – couverture - zinguerie

Aucune offre pour ce lot. Lot déclaré sans suite pour cause d'infructuosité. Ce lot sera lancé en marché sans publicité ni mise en concurrence préalable suivant l'article R.2122-2 du code de la commande publique.

Lot 05 : Métallerie

Entreprise BDS – 42300 ROANNE,
pour un montant de 19 717,00 € HT
23 660,40 € TTC

Lot 06 : Bardage zinguerie étanchéité

Aucune offre pour ce lot. Lot déclaré sans suite pour cause d'infructuosité. Ce lot sera lancé en marché sans publicité ni mise en concurrence préalable suivant l'article R.2122-2 du code de la commande publique.

Lot 07 : Menuiseries extérieures aluminium

Entreprise AS FERMETURES – 42300 ROANNE,
pour un montant de 71 013,52 € HT
85 216,22 € TTC

Lot 08 : Isolation chape sol carrelage faïence

Entreprise ANDRE PEREZ – 42460 COUTOUVRE,
pour un montant de 32 778,40 € HT
39 334,07 € TTC

Lot 09 : Isolation extérieure

Aucune offre pour ce lot. Lot déclaré sans suite pour cause d'infructuosité. Ce lot sera lancé en marché sans publicité ni mise en concurrence préalable suivant l'article R.2122-2 du code de la commande publique.

Lot 10 : Plâtrerie peinture plafond

Entreprise CHRISDECOR – 42120 LE COTEAU,
pour un montant de 64 566,36 € HT
77 479,63 € TTC

Lot 11 : Sols souples

Entreprise BROSSARD FRERES – 42300 ROANNE,
pour un montant de 9 715,99 € HT
11 659,19 € TTC

Lot 13 : Plomberie sanitaire chauffage

1 seule offre anormalement basse. Lot déclaré sans suite pour cause d'infirmité.
Ce lot sera lancé en marché sans publicité ni mise en concurrence préalable suivant l'article R.2122-2 du code de la commande publique.

Lot 14 : Menuiseries intérieures agencement

Entreprise CREA BOIS – 42120 PARIGNY,

pour un montant de 67 166,67 € HT
83 000,00 € TTC

Lot 15 : Installations photovoltaïques

Entreprise FAUCHE – 42153 RIORGES,

pour un montant de 20 902,58 € HT
25 083,09 € TTC

A titre indicatif, les travaux commenceront en juillet 2023 pour une durée de sept mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

1°) approuve les marchés concernant les travaux d'agrandissement et rénovation du groupe scolaire du Pontet maternelle ;

2°) autorise le maire à les signer ;

3°) autorise le maire à prendre toutes les décisions relatives à l'exécution et le règlement des marchés liés à ces travaux ;

4°) dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget primitif.

Riorges, le 31 mai 2023

Le secrétaire de séance,
Christian SEON

Le Maire,
Pour le Maire absent,
La 1ère adjointe,
Véronique MOUILLER